

Créteil le 05/12/2021

CONSIGNES DE PASSATION DES DEVOIRS SUR TABLE

Les DST se déroulent les mercredis après midi selon le planning ci-joint.

Surveillance:

Les DST des TSTI se déroulent en salle C201 : deux enseignants sont prévus pour que le devoir se déroule dans des conditions d'examen.

Les DST de TGLE se déroulent en salle C111 sous la surveillance d'un professeur.

Les élèves doivent être positionnés en mode examen :

- Les élèves composent un par table
- les sacs et les blousons doivent être déposés au fond de la salle ou sous le tableau.
- Les téléphone sont éteints et sont déposés dans les sacs ainsi que les trousses.
- Aucun échange de matériel (calculatrice...) n'est accepté.
- Les élèves ne doivent garder sur leur table que le matériel nécessaire pour écrire ainsi que leur copie et brouillons
- Pour les élèves bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ou d'un protocole officiel, ils doivent pouvoir composer dans les conditions requises. Si tel n'est pas le cas, le barème est adapté afin de tenir compte des préconisations.
- Les élèves ne seront autorisés à se rendre aux toilettes qu'au bout d'une heure.
- Personne ne sera autorisé à sortir avant 2 heures. Les élèves doivent s'entraîner à tirer profit au mieux de la durée d'une épreuve.

En cas d'absence ou retard :

Tout élève absent doit se présenter au professeur concerné avec un justificatif visé par le CPE.

Un élève retardataire ne pourra intégrer la salle que muni d'un billet de circulation jusqu'à 1 heure après la distribution des sujets.

Gestion des fraudes ou tentatives de fraudes :

- Si un enseignant identifie une fraude ou une tentative de fraude pendant le DST, l'élève finit de composer mais l'objet du délit doit être confisqué.
- Si l'enseignant constate la fraude lors de la correction, l'élève sera convoqué pour l'entendre sur le sujet ;
 - En cas de fraude avérée, un rapport d'incident est transmis au CPE référent et au proviseur.